

ASSEMBLÉE NATIONALE25 janvier 2006

ÉGALITÉ DES CHANCES - (n° 2787)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 18

présenté par
M. Hénart, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 19

Dans l'alinéa 7 de cet article, substituer aux mots :

« l'amende »,

les mots :

« la sanction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cohérence rédactionnelle : le mot « amende » n'est pas employé ailleurs dans le dispositif.